



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 27 janvier 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 2
Nombre de votants : 19
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 2
Date de la convocation :
23/12/2021

Délibération n° C 2022- 04

**Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE du
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur David PHILOT Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Daniel MAIRE, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Madame Florence GAY, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Dominique CHALUMEAUX, Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Pascal FICHERE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Laurent PETIT.

Procurations : Madame Christine RIOTTE à Monsieur Clément PERNOT et Madame Florence GAY à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François GAILLARD.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON et Monsieur Alain SCHMITT étaient excusés.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, le Lieutenant Stéphane SAUCE, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le Centre Départemental de Gestion du Jura (CDG 39) a été informé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand-Dole (CAGD) qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Le CDG 39 est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « *il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.* »

Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de nous prononcer par vote sur la demande de désaffiliation de la CAGD à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECISION N° C 2022-04 DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la demande de désaffiliation de la CAGD à compter du 1^{er} janvier 2023.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 1^{er} FEV. 2022
Affiché le 1^{er} FEV. 2022
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT